

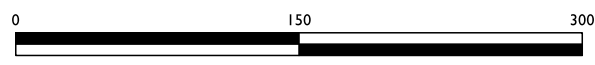
Plan Local
d'Urbanisme



Règlement graphique

Pièce 4.2.2 // Plan Grand Territoire
Prescriptions particulières liées aux risques

Projet arrêté en Conseil Municipal le 4 Octobre 2023
Projet approuvé en Conseil Municipal le 20 Juin 2024



Echelle : 1/4000
Fond : cadastre PCI 01-2022



DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES LIEES AUX RISQUES

- PPRI - Champs d'inondation contrôlée
- PPRI - Zone de constructibilité selon condition spéciale
- PPRI - Zone d'inconstructibilité
- PPRN - Zone de constructibilité selon condition spéciale
- PPRN - Zone d'inconstructibilité
- Bc1 : Risque de crue rapide des rivières. Constructible avec prescriptions définies par le règlement.
- Bc2 : Risque de crue rapide des rivières. Constructible avec prescriptions définies par le règlement.
- RC : Risque de crue rapide des rivières. Inconstructible en dehors des exceptions définies par le règlement.
- RI : Risque d'inondation de plaine. Inconstructible en dehors des exceptions définies par le règlement.
- RT : Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels. Inconstructible en dehors des exceptions définies par le règlement.
- Risque lié aux digues

